

communiqué une pièce, dont il possède l'original, qui est une preuve de sa vigilance : c'est une sentence prononcée contre Henri Viron, charron, propriétaire d'une maison sise au Marché aux-Fromages, et pour laquelle il devait payer chaque année une rente de cinq sols, trois deniers parisis, ce qu'il n'avait pas fait depuis douze ans.

A M. l'abbé Vattier, succède M. le président Sorel, qui entretient la Société du conflit qui s'est élevé en 1790, entre la ville de Compiègne et les faubourgs du Petit-Margny et de Saint-Germain qui demandaient à constituer des municipalités individuelles.

Il reproduit toutes les phases de cette lutte, suivie de part et d'autre avec une véritable acrimonie, et donne lecture des délibérations prises par l'administration municipale et les démarches nombreuses faites tant à Beauvais devant le directoire du département, qu'à Paris auprès des membres de l'Assemblée Nationale, pour maintenir les deux faubourgs récalcitrants comme annexes de la ville de Compiègne. Cette dernière eut enfin gain de cause ; le 6 janvier 1791, l'Assemblée Nationale rendit un décret qui repoussait la prétention du Petit-Margny et du faubourg Saint-Germain.

L'ordre du jour de la prochaine séance comprendra : « Les Expositions rétrospectives », par le comte de Marsy, le compte rendu de l'excursion du 28 mai, etc.

Pour extrait :

*Le secrétaire, MARSY.*

Ce procès-verbal a été rédigé sur des notes préparées par M. de Marsy et trouvées après sa mort.

---